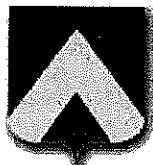


Délibération n° 20250210-10



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TEULAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Martine RABIS-BOUYSSOU, première adjointe remplaçant Madame Sabine MOUSSON, Maire empêché.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/02/2025

Secrétaire de séance : Florian MAILLY

Nombre de Conseillers en exercice : 9			
Présents : 6	MAIRE : ADJOINTS : Mme RABIS-BOUYSSOU Martine, Mme AÏT-CHADI Sylvie, M. JULIÉ Bruno CONSEILLERS MUNICIPAUX : M. GARRIC Gilles, M. MAILLY Florian, Mme MARCHÉ Marie-Odile		
Absent : 1	M. JALABERT Louis		
Procurations : 2	Mme MOUSSON Sabine : pouvoir à Martine RABIS-BOUYSSOU Mme BOYER-BRESSOLLES Monique : pouvoir à Sylvie AIT-CHADI		
Suffrages exprimés : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Objet : PROJET DE TRANSFORMATION DE LA CHAPELLE EN ESPACE CULTUREL (PHASE 1) : APPROBATION DU PROJET, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Depuis qu'elle s'est dotée d'un PLU en 2017, la commune de Teulat a fait des choix globaux d'aménagement visant à redonner une centralité au village de Teulat. A titre d'exemple, le projet «Cœur de Village» a permis en 2020 la création d'un parc public au centre, contre la mairie, avec des jeux pour enfant et une place pour un marché de producteurs locaux. En 2023, une épicerie participative a vu le jour contre la mairie et la communauté de Communes Tarn-Agout travaille actuellement à construire sa crèche dans le centre-bourg.

En face du parc public et de la mairie, la commune est propriétaire d'une très jolie chapelle désacralisée, construite à l'époque par les habitants du village. La municipalité souhaite depuis des années transformer cette chapelle en lieu culturel, en particulier pouvoir l'utiliser pour des spectacles (concerts, théâtre, cinéma...) et des expositions. Elle imagine ce lieu comme attractif par sa dimension culturelle pour les habitants de Teulat, des communes voisines et plus généralement, dans le cadre du « Pays de Cocagne ». Un lieu animé, vivant, centré sur des activités culturelles mises en œuvre par la Mairie, les habitants et les associations locales. Un espace à dimension rurale, à échelle humaine, où chacun aime à se retrouver et à partager. A la fois lieu de vie, et d'échanges, pour les citoyens, il implique ses usagers (individuels ou collectifs), son public, et en particulier les habitants de Teulat dans leurs diversités. Un espace multi usages, dans un esprit libre, solidaire et intergénérationnel. Un lieu de relais pour la forêt-jardin plantée juste derrière.

Une étude d'orientation avait été réalisée en avril 2016 par le CAUE du Tarn, qui reprenait certains éléments des réflexions déjà engagées en 2001 et 2008 par le CAUE. Elle avait permis de dresser un état des lieux, de faire un recensement des besoins et des propositions d'aménagement.

Une nouvelle étude préalable a été réalisée en 2022 par Sandra Perié Architecte D.P.L.G., inscrite à l'Ordre des Architectes d'Occitanie, qui a permis de chiffrer le projet et de monter un dossier de demande de subvention DETR 2022. Ce dossier a été refusé en 2022, mettant le projet provisoirement à l'arrêt.

En cette fin de mandat, l'opération a finalement été divisée en deux phases.

- La première phase des travaux consiste à mettre aux normes la chapelle et permettre son ouverture au public pour un usage ponctuel par la création d'un cheminement PMR extérieur, l'alimentation électrique, des travaux de reprise et de consolidation de maçonnerie, la création d'une ouverture pour l'accessibilité handicapés et l'évacuation de sécurité incendie.
- La seconde phase des travaux aura lieu seulement sous le mandat prochain, suivant la volonté de l'équipe municipale élue. Les futurs travaux consisteront à rénover et réaménager l'intérieur de la Chapelle en salle de spectacle, de concert et de lieu d'exposition, de la chauffer, de l'éclairer, de créer un parvis, des places de stationnement, une buvette et des toilettes sèches. Le temps entre les deux phases du projet permettra à l'équipe de commencer à faire vivre le lieu et à avancer sur la programmation.

Un premier concert est prévu pour les journées du patrimoine 2025 (demande de dérogation pour l'ouverture en cours comme les travaux ne seront pas terminés) par le Jérémie Rollando Quartet dont l'équipe artistique est soutenue par le dispositif d'aide à la création de la Région Occitanie.

Le projet de réhabilitation de la Chapelle de Teulat est inscrit au « Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 du Pays de Cocagne ». Il se rattache à la fiche mesure n°13 : « Moderniser et mutualiser les équipements publics sociaux, culturels et sportifs ».

Les chiffrages effectués en 2022 par l'architecte Sandra PÉRIÉ faisaient état d'un coût hors taxes de 383 855,99€.

Pour cette première phase en 2025, le coût global de l'opération s'établit à 115 260,50€ HT, qui se décomposent de la manière suivante :

- Travaux : 98 500,00 €
- Honoraires MOE : 9 160,50 €
- Etudes préalables : 7 600,00 €

Le projet entre dans plusieurs catégories d'opérations éligibles à la DETR 2025 :

- Rubrique 1 « soutenir les projets contribuant notamment au développement durable »
- Rubrique 2 « encourager la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des ERP communaux »
- Rubrique 7 « favoriser l'accès à la culture »

Il apparaît réaliste de demander 40% du montant HT de l'opération au titre de cette subvention, soit 46 104€.

Concernant le **Département**, le projet est également éligible au FDT, dans le cadre de l'enveloppe triennale 2024-2026 de 40 000€ de la commune. En retirant le montant de 6 757,20€ demandé en 2025 sur un autre projet, il resterait donc un reliquat de 33 242€ mobilisable sur ce projet, utilisant ainsi l'intégralité de l'enveloppe restante, preuve de l'importance de ce projet pour Teulat. **Il serait ainsi demandé une subvention de 29% du montant HT de l'opération soit 33 242€.**

L'autofinancement de la commune serait alors de 35 914,50 € soit 31%.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des interventions	Estimation	Financeurs	Subventions sollicitées
LOT 1 - TERRASSEMENT VOIRIE RESEAUX DIVERS - Création accès PMR à l'arrière de la Chapelle - Alimentation électrique	14 500,00€	Etat DETR 2025	46 104€ (40%)
LOT 2 - GROS OEUVRE/MACONNERIE - Reprise & consolidation de maçonnerie préalable avant travaux - Maçonnerie : création ouverture plein cintre, restauration porche d'entrée et fond de Nef	46 000,00€	Conseil Départemental	33 242€ (29%)
LOT 3 - CHARPENTE/COUVERTURE : - Vérification des toitures, remaniement partiel couverture et zinguerie	4 000,00€	Sous-total aides publiques	79 346€ (69%)
LOT 4 - MENUISERIES BOIS EXTERIEURES - Porte d'entrée PMR - Remplacement portail d'entrée bois porche	14 000,00€	Autofinancement	35 914,50€ (31%)
LOT 5 - ELECTRICITE - Installation électrique normée, tableau de protection et équipements, prises de courant, éclairage, éclairage de sécurité, signalétiques diverses, raccordement	20 000,00€		
TOTAL HT TRAVAUX	98 500,00€		
Maîtrise d'œuvre (mission PRO, ACT, VSA, DET, AOR)	9 160,50€		
TOTAL Frais d'études complémentaires :	7 600,00€		
Relevé Géomètre	1 000,00€		
Etude Géotechnique	4 900,00€		
BET Structure	1 700,00€		
TOTAL	115 260,50€		115 260,50€

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Les études de projet sont terminées. Le permis de construire et l'autorisation de travaux sont accordés.

Les travaux sont donc prêts à démarrer, dès notification des deux subventions demandées, si le reste à charge n'est pas trop important pour les finances de la commune. **La mairie espère pouvoir les commencer au plus tard en septembre 2025.**

Les travaux devraient durer environ 3 mois : la réception de l'opération est donc prévue pour décembre 2025

Entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le projet de transformation de la chapelle en espace culturel (phase 1),
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2025,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions suscitées et à affecter les subventions octroyées à cette opération.

Pour le Maire empêché, Sabine MOUSSON
Martine RABIS-BOUYSSOU, première adjointe

Transmis au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publié sur le site internet de la commune www.mairie-teulat.fr le :

14 FEV. 2025

